

Éric McDevitt David

Téléphone : 514 360-0186 Courriel : edavid@sarrazinplourde.com

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE)

Me Véronique Dubois Secrétaire Régie de l'énergie 800, Place Victoria, 2^e étage, Bureau 255 Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: R-4151-2021 – Demande d'approbation du plan d'approvisionnement

et de modification des Conditions de service et tarif d'Énergir, s.e.c, à

compter du 1er octobre 2021

N/D: 0368-0001

Chère consœur,

La présente fait suite aux réponses (B-0139) du Distributeur à la DDR N⁰ 1 d'Option consommateurs (**OC**).

OC est d'avis que le Distributeur n'a pas adéquatement répondu à trois des questions qu'elle a formulées concernant le plan d'approvisionnement gazier. En conséquence, elle dépose la présente lettre à titre de contestation en vertu de l'article 26 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*. Cette lettre est déposée tardivement puisque l'analyste d'OC participe présentement à l'audition de la cause R-4110-2019 et puisque le soussigné a changé de cabinet la semaine dernière. OC prie donc la Régie de la relever de ce défaut.

Plus précisément, OC est d'avis que le Distributeur n'a pas adéquatement répondu aux questions 4.1, 4.3 et 5.1 d'OC qui se formulent ainsi :

4.1 Considérant les hausses moyennes observées pour les prix du pétrole et du gaz entre le 13 janvier 2021 et le 18 juin 2021 (voir préambule), veuillez mettre à jour les tableaux 4, 5 6 du document Énergir-H, document 1 (référence i).

- 4.3 Afin de mieux saisir l'ampleur des hausses tarifaires proposées dans le présent dossier (référence iii) jumelées à la hausse des prix des contrats à terme du gaz naturel observé dernièrement (voir préambule), veuillez mettre à jour les tableaux fournis en réponse à la question 1.2 de la DDR#1 de la Régie (référence ii) en tenant compte de la plus récente information concernant le prix de la fourniture du gaz naturel.
- 5.1 Considérant les niveaux d'inflation à la hausse observés depuis quelques mois, veuillez mettre à jour le tableau 3 (référence i)

Dans les trois cas Énergir, refuse de procéder à la mise à jour demandée.

OC est d'avis qu'il est nécessaire de faire une mise à jour des hypothèses liées à l'évolution du prix du gaz naturel depuis le dépôt du dossier en janvier 2021 pour les motifs qui suivent.

Premièrement, à la page 5 de la pièce B-0029 (Faits saillants de la cause tarifaire 2021-2022), Énergir explique ceci:

TABLEAU 1 IMPACT TARIFAIRE 2021-2022

Service	Variation tarifaire initiale	Variation tarifaire proposée au présent dossier (%)	Écart
Fourniture (inventaires)	↓ 4,49	↓ 4,49	-
SPEDE (inventaires)	↓ 1,51	↓ 1,51	-
Distribution	↑ 20,80	↑ 16,62	↓ 4,18
Transport	↑ 48,81	↑ 32,04	↓ 16,77
Équilibrage	↑ 6,54	↑ 6,54	-
TOTAL	↑ 23,24	↑ 17,58	↓ 5,66

- 1 Consciente qu'il s'agit d'une hausse tarifaire significative, Énergir tient cependant à rappeler que
- 2 la position concurrentielle du gaz naturel par rapport aux autres sources d'énergie demeure
- 3 avantageuse pour sa clientèle. Cette position s'explique, entre autres, par le fait que la moyenne
- 4 des variations tarifaires des dernières années permet de compenser la hausse tarifaire prévue
- 5 en 2021-2022.



Ainsi, Énergir relativise la portée de la hausse tarifaire de 17,58% par le fait que la position concurrentielle du gaz demeure avantageuse. Cependant, compte tenu de la hausse significative du prix de gaz anticipé pour les années à venir (+35%), force est de constater qu'il y a une détérioration de la position concurrentielle du gaz naturel.

Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous, le prix de référence Henry Hub pour l'année 2021-2022 a augmenté, en date du 9 juillet 2021, de 35% par rapport au prix anticipé par Énergir lors du dépôt de sa preuve. Fait à noter, le prix du gaz naturel a continué à augmenter depuis le dépôt de la DDR d'OC.

Marché financier - moyenne en date du 13 janvier 2021 Prix du gaz naturel (\$CAN/Gj)					
		2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Henry Hub	Énergir (TD Securities), 13 janvier 2021	3,33	3,08	3,05	3,09
Henry Hub	OC (CME Group), 9 juillet 2021	4,49	3,84	3,63	3,66
	Var (\$)	1,16	0,76	0,58	0,57
	Var (%) (18 juin)	23%	20%	17%	16%
	Var (%) (9 juillet)	35%	25%	19%	18%
sources: B-0	031, Tableau 4 et CME Gr	oup			

Finalement, il faut mentionner que l'augmentation du coût du gaz aura un impact à la hausse additionnel sur le prix annoncé par Énergir. En effet, la part du coût de fourniture sur une facture résidentiel est importante (environ 25%). Donc une hausse du prix de fourniture de 35% pour l'année tarifaire 2021-2022 pourrait résulter en une hausse de 8-9 % de la facture d'un client résidentiel.

Selon nous, la Régie devrait avoir accès à une mise à jour de l'impact tarifaire potentiel lié à la hausse importante du prix du gaz naturel. C'est pourquoi il est essentiel qu'Énergir réponde aux questions 4.1 et 4.3.

En ce qui concerne la question 5.1, l'évolution de l'inflation ces derniers mois est un phénomène nouveau qui semble persister depuis le dépôt de la demande d'Énergir. Cette hausse aura un impact sur la position concurrentielle du gaz naturel par rapport à celle de l'électricité ainsi que sur les taux d'intérêt qui pourrait impacter la demande de gaz naturel ainsi que les charges ASF. En effet, une hausse des frais d'intérêt aura un impact à la baisse sur les charges ASF.



En conclusion, l'évolution des variables traitées aux questions 4.1, 4.3 et 5.1 a une incidence directe sur l'évolution du coût de services d'Énergir qui doit être considéré par la Régie pour la détermination des tarifs pour l'année 2021-22.

Pour tous ces motifs, nous prions à la Régie d'ordonner au Distributeur de répondre aux questions 4.1, 4.3 et 5.1 précitées.

En espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, nos cordiales salutations.

SARRAZIN PLOURDE s.a.

(s) Éric McDevitt David

Éric McDevitt David Avocat / Associé

ÉMD/sd

c.c. Hugo Sigouin-Plasse, Énergir

